

1. Objet et domaine d'application

Cette procédure s'applique à l'ensemble des échantillons prélevés au laboratoire ou à l'extérieur. Elle décrit :

- Les principes de réception et de vérification des échantillons biologiques/et des documents accompagnants
- La conduite à tenir en cas de problème

2. Responsabilités

Le personnel habilité est responsable :

- De la prise en charge des échantillons
- Du contrôle à réception
- Du contrôle après enregistrement

En cas de prélèvement non conforme (cf. tableau ci-dessous), le dysfonctionnement est tracé dans le Système informatique du laboratoire (NC).



Seuls les biologistes sont responsables de l'acceptation ou du refus des échantillons

3. Vérifications pour les prélèvements effectués au laboratoire

3.1. Vérifications lors de la phase d'enregistrement de la demande sur le SIL

La personne qui accueille le patient

- Vérifie :



- **Que les conditions pré-analytiques sont respectées**
- **La conformité de la prescription :** Rappel : La prescription doit comporter à minima le nom, l'adresse, le N° RPPS ou Finess et la signature du prescripteur, les nom et prénom du patient

- **L'état civil patient**

=> Pour toutes les analyses :

Il faut vérifier **civilité, nom du patient, prénom, nom de naissance, date de naissance**. (Ne pas énoncer les informations mais laisser dire le patient, **en respectant la confidentialité**)

=> Pour les Groupes sanguins, RAI, Coombs, pour les bilans préfectoraux ou bilans d'assurance : Il faut à chaque fois vérifier **l'identité sur une pièce d'identité officielle** (CNI, Passeport, Carte de séjour), **mais ne pas scanner la pièce d'identité dans le dossier patient.**

→ Cas général : Le patient dispose d'une pièce d'identité

- **Vérifier l'identité sur une pièce d'identité officielle**
- **Tracer cette vérification grâce au code IDPAT (contrôle d'identité) :**
 - **A ajouter pour les bilans préfectoraux ou bilans d'assurance**
 - **Automatique pour l'immunohématologie**

→ Cas particulier : Dans le cas où le patient ne possède pas de pièce d'identité officielle ou dans un contexte d'urgence

- ⊖ **Demander une pièce non officielle :** Permis de conduire.
- **Tracer cette vérification grâce au code IDPAT (contrôle d'identité)** en choisissant la réponse adéquate dans le fichier réponse.

- Enregistre la demande dans le SIL, cf. PRA-M005 « Enregistrement d'un dossier » ce qui génère l'édition d'une planche d'étiquettes.



L'enregistrement du dossier vaut la traçabilité de l'acceptation de la demande.

3.2. Vérifications après enregistrement de la demande SIL



Points de contrôle à réaliser :

Le préleveur :

- **Vérifie l'identité du patient** : civilité, nom du patient, prénom, nom de naissance, date de naissance. (Ne pas énoncer les informations mais le laisser dire),



Pour les Groupes sanguins, RAI, Coombs, pour les bilans préfectoraux ou bilans d'assurance :

- Recontrôler la pièce d'identité en salle de prélèvement
- Remplir la « fiche de contrôle d'identité du patient » en **faisant épeler** le patient
- **Vérifier que l'identité** sur la planche étiquette est **conforme**.

- **Vérifie que les conditions de prélèvement sont conformes (à jeun, horaire...)**

Manuel de prélèvement Viskali

- **Vérifie la concordance entre les différents documents de la demande** : prescription et planche d'étiquettes A4, fiche d'envoi pour :

- **L'état civil + mail + téléphone**
- **Les exigences de transmission du résultat**
- **Les analyses enregistrées, le médecin prescripteur**

- **Puis il trace sa vérification :**



→ Sur la planche A4

→ Remarque : pour les préleveurs non identifiés sur la planche A4 :

Utiliser l'étiquette dédiée qui permet de tracer à posteriori dans le SIL, le nom du préleveur (Réattribution du préleveur dans le SIL)

4. Vérifications pour les prélèvements apportés par le patient

- Pour les prélèvements apportés par le patient, les points suivants sont contrôlés :



Points de contrôle obligatoires :

- **Vérification des documents liés à la demande :**

- La conformité de la prescription
- La conformité et la complétude de la fiche de prélèvement dédiée remise au patient :



Les prélèvements **réalisés par le patient** (ECBU, Selles....) et **apportés au laboratoire** doivent être accompagnés de la fiche de prélèvement dédiée remise au patient.

Remarque : Sur les fiches de prélèvements dédiées, **certaines encadrés doivent être complétés obligatoirement**, même si le patient est connu.

- **Vérification des échantillons :**

- **L'identification est présente** sur **tous** les échantillons primaires
- Les conditions de recueil ou de prélèvement sont conformes
- **Adéquation du contenant et du respect des volumes**

- Respect des conditions de transport et des délais par rapport aux préconisations du manuel de prélèvement
- **Vérification de la concordance entre les différents supports (Documents, tubes, flacons, ...)**

- **Lorsque le prélèvement est enregistré, il est identifié avec une étiquette générée par le SIL :**
 - ➔ **Ne pas masquer l'identité primaire de l'échantillon** lors de l'étiquetage (*à chaque fois que c'est possible*)
 - ➔ **L'enregistrement du dossier vaut la traçabilité de l'acceptation de la demande**



La traçabilité de la personne qui a fait la vérification est consignée sur la fiche de préconisation (A minima avec son Nom + initiale du prénom)

5. Vérifications pour les échantillons prélevés à l'extérieur

Sont concernés les prélèvements réalisés par les préleveurs externes : infirmiers libéraux ou préleveurs du laboratoire à domicile, ainsi que tous les prélèvements issus des ramassages (maisons de retraite, pharmacies, cabinets infirmiers, établissements de soins, ...).



Le préleveur externe effectue **les mêmes vérifications** que les préleveurs internes au laboratoire :

- **Vérifie que les conditions pré-analytiques sont conformes**
- **Vérifie la conformité de la prescription. Rappel :** *La prescription doit comporter à minima, le nom, l'Adresse, le N° RPPS ou Finess et la signature du prescripteur, le nom, prénom du patient*
- **Vérifie l'identité du patient : civilité, nom du patient, prénom, nom de naissance, date de naissance.**
- **Vérifie la concordance d'identité avec les étiquettes** dont il dispose.

5.1. Vérifications avant enregistrement de la demande sur le SIL → Vérification du nombre de prélèvements reçus

Chaque examen est **individualisé** dans un contenant (boîtes de transport, sachets, ...).



La personne présente au poste **réceptionne** les prélèvements et **vérifie l'adéquation entre** :

- Le **nombre** de boîtes ou sachets **indiqué sur les formulaires** d'enregistrement de réception des prélèvements extérieurs et/ou des tournées,
Cf. PRA-E005 « Réception des prélèvements externes »
- Et le **nombre** de boîtes ou sachets **réellement pris en charge**.

5.2. Vérification après enregistrement → Vérification de prélèvements

La vérification et/ou l'étiquetage sont faits, chaque fois que c'est possible, **par une personne différente de celle qui a enregistré le dossier.**

Les échantillons et les documents (prescription, bon de demande, planche d'étiquettes...) ne doivent pas être désolidarisés avant le contrôle et les vérifications suivantes :



Un contrôle de cohérence est effectué entre la prescription (et/ou la fiche de prélèvement externe) et la planche d'étiquettes, pour les éléments suivants

- **Patient** : identité complète (nom, prénom, nom de naissance, date de naissance)
- **Médecin prescripteur, correspondant**
- **Analyses enregistrées**

Une vérification est effectuée sur tous les points suivants avant l'étiquetage.

- **Identification présente sur tous les échantillons primaires :**
 - **Avec nom, prénom et date de naissance.**
 - **Et en plus** pour la **détermination de groupe, RAI, Coombs** : **nom de naissance et sexe** dans le cas de prénom équivoque et/ou information non disponible sur les documents accompagnants.
- **Concordance d'identité entre échantillons primaires et étiquettes, avant étiquetage**
- **Adéquation des tubes ou contenants et du respect des volumes**
- **Tracer les tubes surnuméraires** (≥2 tubes supplémentaires nécessaire à la réalisation des analyses) avec le code **TUBSUP**.
- **Respect des conditions de transport et des délais** par rapport aux préconisations du manuel de prélèvement.

Cas particuliers des prélèvements pour Groupes sanguins /RAI /COOMBS prélevés à domicile :

- Les fiches de prélèvement externe G-PRA-E101 comportent une case à cocher par l'IDE :

SI GROUPE SANGUIN - RAI

Identité vérifiée par pièce d'identité OBLIGATOIRE
(CNI / Passeport - titre de séjour - livret de famille pour les enfants)

- Sur l'application PADWEB, les IDE peuvent tracer la vérification avec un commentaire ou avec une photo (qui ne sera pas conservée)



→ L'identité doit **OBLIGATOIREMENT** avoir été vérifiée par l'IDE. => Si ce n'est pas le cas, se reporter au §7



Traçabilité : La(es) personne(s) ayant effectué le contrôle d'enregistrement et/ou l'étiquetage s'identifie(nt) sur la planche A4 qui sera ensuite scannée dans le dossier du patient du SIL.

Le cadre réservé au laboratoire présent sur les fiches de prélèvement reste facultatif et ne peut, en aucun cas, se substituer à l'étape de traçabilité ci-dessus.

6. Modalités d'étiquetage et de ré-étiquetage des échantillons biologiques



Phase critique : Règles de bonnes pratiques

Procédure d'étiquetage :

Elle est réalisée par une personne habilitée au tri.

La personne qui réalise l'étiquetage doit être, **si possible**, isolée, au calme, sur une paillasse propre et dégagée, afin d'éviter tout risque d'inversion et doit respecter les consignes suivantes :

- **Procéder échantillon par échantillon**
- **Vérifier l'identité de(s) l'échantillon(s) primaire(s)**
- **Vérifier l'identité des étiquettes pré-identifiées de la planche A4 (nom, prénom, nom de naissance, date de naissance)**



- **Coller les étiquettes sur le ou les tubes sans masquer l'identité primaire de l'échantillon** (à chaque fois que c'est possible)
- **Vérifier la cohérence de l'identité de(s) l'échantillon(s) primaire(s) et le(s) étiquettes pré-identifiée(s).**

Procédure de ré-étiquetage :

- 1) **Procéder comme pour l'étiquetage**
- 2) **Limiter au maximum les procédures de ré-étiquetage sur une étiquette déjà présente sur le tube : ne le faire que si obligatoire**

Par exemple : reprise d'échantillon en sérothèque, envoi en sous-traitance.

7. Conduite à tenir en cas d'anomalie

Les biologistes jugent de l'intérêt de l'utilisation du code de non-conformité correspondant sur le compte-rendu en fonction de l'impact de la non-conformité sur les résultats des analyses prescrites.

En cas de dérogation, la non-conformité doit être enregistrée, justifiée et apparaître sur le compte rendu (certaines NC de prescriptions non conformes ne sont éditées sur le CR).

. La dérogation doit être tracée et complétée, par le biologiste qui en a la responsabilité, dans la non-conformité correspondante.



TOUS PRELEVEMENTS				
Critères	Problèmes constatés (Non-conformité)	Conduite à tenir	Quelle NC ?	Décision/dérogation
Prescription conforme : signature, nom/prénom du patient et du prescripteur (FINESS, adresse), analyses lisibles, date.	Analyses Illisibles	Appeler le prescripteur.	NC Kalisil : Prescription illisible	Si non obtention des renseignements : REFUS
Prescription conforme : signature, nom/prénom du patient et du prescripteur (FINESS, adresse), analyses lisibles, date.	Données erronées, ordonnance incomplète, ordonnance absente.	Appeler le prescripteur si l'enregistrement ne peut pas être terminé. Patient majeur ; remplir le formulaire de "demande d'analyse sans prescription" "Enregistrement du dossier avec le code ORALP	NC Kalisil : Prescription non conforme	Patient mineur : REFUS
Le patient doit être à jeun pour certaines analyses définies cf : manuel de prélèvement	Non-respect des recommandations de jeûne.	Conseiller au patient de revenir. Sinon prise de décision par le biologiste (refus ou dérogation selon les cas)	NC Kalisil : Patient non à jeun.	Si absence : REFUS/DEROGATION Le biologiste prend la décision en ayant fait l'analyse d'impact.
Formulaires particuliers (consentement,)	Absence du formulaire	Demande du formulaire au patient/préleveur/prescripteur	Si non obtention : NC Kalisil	
Formulaires <i>- Demande formulée oralement par le patient</i> <i>Accord patient pour la réalisation d'analyse hors nomenclature</i>	Absence de formulaire	Demande du formulaire au patient/préleveur	Si non obtention : NC Kalisil	Si absence : REFUS/DEROGATION Le biologiste prend la décision en ayant fait l'analyse d'impact.
Le patient doit respecter certaines recommandations pré analytiques décrites dans nos catalogues d'analyses. cf manuel de prélèvement.	Modalités de prélèvement non respectées (horaire, repos, prise de médicament, conditions de recueil).	Conseiller au patient de revenir. Sinon prise de décision par le biologiste (refus ou dérogation selon les cas)	NC Kalisil : Recommandations pré analytiques non respectées (horaire, repos, prise de médicament, conditions de recueil).	REFUS/DEROGATION selon les cas. Le biologiste prend la décision en ayant fait l'analyse d'impact.
Les tests dynamiques doivent être réalisés selon les recommandations.	Le patient n'a pas supporté le test (vomissement, allergie...ou n'a pas voulu attendre ou le temps n'a pas été respecté...)	Rendre ce qui a été dosé de façon conforme, suppression du reste du test + NC, après en avoir informé le biologiste	NC Kalisil : Test dynamique interrompu	REFUS/DEROGATION selon les cas. Le biologiste prend la décision en ayant fait l'analyse d'impact.



ECHANTILLONS APPORTES PAR LE PATIENT				
Critères	Problèmes constatés (Non-conformité)	Conduite à tenir	Quelle NC ?	Décision/dérogation
Identification de l'échantillon apporté par le patient à l'accueil : Nom et prénom	Absence de nom ou identification illisible sur le flacon.	Vérification de l'identité avec le patient puis identification + rappel au patient de bien identifier la prochaine fois son échantillon.	Pas de NC si obtention	
Fiche de prélèvements complétée : date, heure, signes cliniques (ECBU...)	Absence de renseignements cliniques, date et heure de prélèvement.	Interroger le patient	Pas de NC si obtention	

DEFAUT DE JUSTIFICATIFS				
Critères	Problèmes constatés (Non-conformité)	Conduite à tenir	Quelle NC ?	Décision/dérogation
Identito-vigilance	Absence de justificatif d'identité pour une demande de groupe sanguin	Obtention du (des) document(s) administratifs avant signature du dossier		REFUS de libérer le résultat si non obtention du (des) documents(s)



PRELEVEMENTS EFFECTUES PAR DES PRELEVEURS EXTERNES				
Critères	Problèmes constatés (Non-conformité)	Conduite à tenir	Quelle NC ?	Décision/dérogation
<p>Fiche de prélèvement bien remplie Nom + prénom + nom de naissance + date de naissance + adresse + posologie + date et heure de prélèvement + identité du préleveur</p>	Pas de fiche de prélèvement	Recherche des renseignements (appel au préleveur ou au patient).	NC Kalisil : Ordonnance / fiches de prélèvements + Fiche de prélèvement extérieur incomplète/absente... + Fiche absente	<p>REFUS/DEROGATION selon les cas.</p> <p>Le biologiste prend la décision en ayant fait l'analyse d'impact.</p>
	Discordance entre les informations fournies et le dossier informatique (s'agit-il du même patient ?)	Recherche des renseignements (appel au préleveur ou au patient) + Scan de l'attestation  PRA-E006 décharge IDE- Fiche de confirmation d'identité	NC Kalisil : Ordonnance / fiches de prélèvements + Fiche de prélèvement extérieur incomplète/absente... + Identité du patient manquante/erronée	
	Pas d'heure de prélèvement	Recherche des renseignements (appel au préleveur ou au patient)	NC Kalisil : Ordonnance / fiches de prélèvements + Fiche de prélèvement extérieur incomplète/absente... + Date ou heure de prélèvement	
	Absence de renseignements utiles (posologie notamment)	Recherche des renseignements (appel au préleveur ou au patient)	NC Kalisil : Ordonnance / fiches de prélèvements + Fiche de prélèvement extérieur incomplète/absente... + Posologie / date de dernière prise / Poids / renseignements cliniques Ou si prélèvement bactériologique : Ordonnance / Fiches de prélèvements + Fiches de renseignements incomplète / absente... + Renseignements cliniques non complétés	



Critères	Problèmes constatés (Non-conformité)	Conduite à tenir	Quelle NC ?	Décision/dérogation
Fiche de prélèvement bien remplie Nom + prénom + nom de naissance + date de naissance + adresse + posologie + date et heure de prélèvement + identité du préleveur	Pas d'identification du préleveur	Recherche des renseignements (appel au préleveur supposé ou au patient)	NC Kalisil : Ordonnance / fiches de prélèvements + Fiche de prélèvement extérieur incomplète/absente... + Identité préleveur inconnue	REFUS/DEROGATION selon les cas. Le biologiste prend la décision en ayant fait l'analyse d'impact.
	Vérification de l'identité non cochée sur la fiche (pour les GS ou RAI)	Recherche des renseignements (appel au préleveur ou au patient)	NC Kalisil : Ordonnance / fiches de prélèvements + Fiche de prélèvement extérieur incomplète/absente... + Vérification de l'identité non cochée sur la fiche	REFUS/DEROGATION selon les cas. Le biologiste prend la décision en ayant fait l'analyse d'impact Refus si identité non confirmée auprès du préleveur/patient.
Echantillon identifié : Non/Prénom/DDN (Hors Immunohématologie)	Identification d'échantillons absente, erronée ou illisible	Faire remplir la fiche PRA-E006 décharge IDE-Fiche de confirmation d'identité et la scanner	NC Kalisil : Tube ou échantillon non/mal/identifié	REFUS/DEROGATION selon les cas. Le biologiste prend la décision en ayant fait l'analyse d'impact
	Discordance échantillons / fiche de prélèvement Discordance (Ex : date de naissance)	Faire remplir la fiche PRA-E006 décharge IDE-Fiche de confirmation d'identité et la scanner		DEROGATION Si non obtention des renseignements : REFUS



PRELEVEMENTS EFFECTUES PAR DES PRELEVEURS EXTERNES				
Critères	Problèmes constatés (Non-conformité)	Conduite à tenir	Quelle NC ?	Décision/dérogation
Echantillon identifié : Non/Prénom/DDN Immunohématologie (Groupe, RAI)	Identification d'échantillons absente ou illisible Discordance échantillon/fiche de prélèvement	Demander un nouveau prélèvement	NC Kalisil : Tube ou échantillon non/mal/identifié	REFUS
	Identification incomplète (prénom et/ou DDN manquante) mais Fiche de prélèvement ext. et/ou ordonnance bien identifiée accompagnant les tubes.			REFUS

CONDITIONS DE TRANSPORT				
Critères	Problèmes constatés (Non-conformité)	Conduite à tenir	Quelle NC ?	Décision/dérogation
Respecter les délais et températures d'acheminement (cf manuel de prélèvement).	Délai pré-analytique acceptable non respecté.	Demande d'un nouveau prélèvement Dérogation possible par le Biologiste (exemple : prélèvement précieux**) : acceptation avec dérogation et NC affichée.	NC Kalisil : Conditions pré-analytiques non conformes (délai, température)	REFUS/DEROGATION selon les cas. Le biologiste prend la décision en ayant fait l'analyse d'impact
Les DASRI ne doivent pas être laissés dans une boîte/sachet de prélèvement	Non-respect des règles d'hygiène et sécurité : coffret ou tubes souillés, aiguille usagée.	Prévenir le préleveur et lui rappeler les règles d'hygiène et sécurité	NC : KALILAB (Echantillon ou bon de demande souillé) + rappel au préleveur.	



QUALITE DES ECHANTILLONS				
Critères	Problèmes constatés (Non-conformité)	Conduite à tenir	Quelle NC ?	Décision/dérogation
Obtenir les échantillons en nombre suffisant et de qualité conforme.	Echantillon manquant ou nature incorrecte sans alternative possible.	Soit régularisable en interne sur un autre tube ? Sinon : supprimer les Analyses non réalisables, joindre le patient ou le préleveur.	NC Kalisil : Tube/échantillon manquant. NC Kalisil : Tube ou contenant cassé/périmé/inadapté.	REFUS
Echantillons correctement remplis (tube citraté notamment).	Volume d'échantillon inférieur au volume minimal requis	Soit régularisable en interne sur un autre tube ? Sinon : supprimer les Analyses non réalisables, joindre le patient ou le préleveur.	NC Kalisil : Echantillon de volume insuffisant	REFUS
Contenant conforme.	Contenant d'échantillon non adapté, périmé.	Demande d'un nouveau prélèvement	NC Kalisil : Tube ou contenant inadapté / cassé ou périmé	REFUS/DEROGATION selon les cas. Le biologiste prend la décision en ayant fait l'analyse d'impact
Prélever le nombre de tubes nécessaires et pas plus (respecter volume sanguin)	Tubes surnuméraires	Vérifier qu'il n'y a pas d'autres ordonnances à réaliser (INR par ex) –Tracer sur Kalisil : code TUBSUP Coller l'étiquette afférente sur le tube concerné.	Pas de NC	



QUALITE DE L'ECHANTILLON EN TECHNIQUE				
Critères	Problèmes constatés (Non-conformité)	Conduite à tenir	Quelle NC ?	Décision/dérogation
Qualité du prélèvement	Tube coagulé	Prévenir préleveur/patient pour reprélever.	NC Kalisil : Echantillon coagulé.	REFUS
	Echantillon hémolysé / ictérique	Prévenir préleveur/patient pour reprélever.	NC Kalisil : Echantillon présentant une interférence analytique (hémolyse, lipémie, ictère).	REFUS
Quantité de l'échantillon	Echantillon insuffisant	Prévenir préleveur/patient pour reprélever.	NC Kalisil : Echantillon de volume insuffisant	REFUS
Prétraitement conforme (congélation, décantation...)	Tubes mal préparés	Prévenir préleveur/patient pour reprélever.	NC Kalisil : Prétraitement de l'échantillon non conforme (centrifugation, décantation, oubli / erreur d'envoi). « Problème technique ».	REFUS
Tubes envoyés au plateau technique et réceptionnés	Tubes perdus	Prévenir préleveur/patient pour reprélever.	NC Kalisil : Problème logistique (perte de tubes, mauvaise conservation) - « Problème technique ».	
Problème d'étiquette	Etiquetage non-conforme	Réimpression de l'étiquette	NC Kalisil : Prétraitement de l'échantillon non conforme (centrifugation, décantation, oubli / erreur d'envoi). « Etiquettes non conformes »	

** prélèvement précieux : prélèvement urgent ou difficilement renouvelable (exemple : ECBU faite avant prise de ATB, liquide de ponction, prélèvement sanguin très difficile...)

NC : non-conformité - GS : groupe sanguin - DDN : Date de naissance - DDR : Date dernières règles.



7.1. Limites de dérogation pour les prélèvements de bactériologie

On utilise indifféremment température ambiante ou « entre 15 et 25°C » et au réfrigérateur ou « entre 2 et 8°C ».

Echantillon Prélèvement	Délai de Traitement	Optimal	Acceptable	Non adapté
Hémocultures		Dès que possible (< 12h entre 15 et 25°C)	12 à 24h entre 15 et 25°C	Au-delà de 24h entre 15 et 25°C*
		Cas particulier : hémoculture sur cathéter (pour le calcul du différentiel de délai de positivité avec hemoc périph) : <4 h su hémocultures appariées DIV/périph)		
Urines ECBU Sur borate		< 24h entre 15 et 25°C	≤24 h entre 15 et 25°C	>24h*
Urines ECBU Sans borate		2h entre 15 et 25°C ou < 12h entre 2 et 8°C	<24h entre 2et 8°C	> 2h entre 15°C et 25°C ou > 24h entre 2°C et 8°C
Génitaux : PV /PU sur Eswab		< 24h entre 15 et 25°C	≤48h entre 15 et 25°C uniquement si PCR associée	<48h
Sperme		<2h entre 15 et 25°C		≥2h pour le sperme sans milieu de transport
Selles sans fecalswab		< 2h entre 15 et 25°C < 24h entre 2°C-8°C	≤ 48h entre 2°C-8°C	> 48h
Selles avec fecalswab		<48h entre 15 et 25°C <72h entre 2 et 8°C		>48h
Plaies		≤24h entre 15 et 25°C	≤ 48h entre 15 et 25°C	> 48h entre 15 et 25°C
ORL		≤24h entre 15 et 25°C	≤ 48h entre 15°C-25°C	> 48h
Expectorations		< 2h entre 15 et 25°C	≤24h entre 2 et 8°C	> 24h
Liquides		2h entre 15 et 25°C ou à défaut conservés entre 2 et 8°C	≤ 24h	> 24h*
Pus profonds		< 2h entre 15 et 25°C	< 24h entre 2 et 8°C	≥ 24h*



Vérification des demandes d'analyses et conduite à tenir en cas d'anomalie

PRA-M003-01
Version 01

*Sauf échantillon précieux ou non renouvelable (dérogation argumentée possible)

**Pour les hémocultures chez les enfants : adapter le volume au poids...